

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DRH 1059 Approbation des modifications du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment le chapitre II du Titre I;

Vu le décret n°94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012;

Vu l'avis du Conseil supérieur des administrations parisiennes rendu le 23 mai 2012;

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 19 mars 2013;

Vu la délibération 2013 DRH 07 des 25 et 26 mars 2013 portant approbation du programme pluriannuel de l'accès à l'emploi titulaire de la collectivité parisienne ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire du 28 novembre 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver les modifications au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Le bilan et les modifications du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire annexés à la présente délibération sont approuvés.